

## AVANT D'ALLER SUR LE TERRAIN

Vérifier l'existence ou non d'un plan de signalisation ou d'un rapport antérieur  
Repérer les différents carrefours  
Identifier les carrefours complexes  
Définir les différentes destinations lointaines et proches

## PENDANT LA VISITE SUR LE TERRAIN

### PHOTOS

#### Sur l'itinéraire

Photo générale - sens "aller"

Gros-plan "aller"

Photo générale - sens "retour"

Gros-plan "retour"

#### Sur la voirie transversale

Photo générale dans chaque sens

Si carrefour en T : photo générale face au T

Si carrefour en T : gros-plan face au T

#### Si des panneaux sont déjà présents

Gros plan - face au(x) panneau(x) - sens "aller"

Gros plan - face au(x) panneau(x) - sens "retour"

### SUPPORT

#### Support existant

Emplacement du support

Identification du support ( n°, usage)

Type (matériau, section, forme)

Hauteur totale hors sol

Hauteur sous panneau(x) existant(s)

Type de fixation du(des) futur(s) panneau(x)

Hauteur sous panneau(x) à placer ( ne pas cacher des numéros de poteaux, ...)

Plaquettes/panneaux existants : à garder? À déplacer? À mettre en dépôt?

Poteau d'éclairage :

\* Eviter un maximum

\* Si panneau déjà présent > c'est envisageable : pose par cerclage

Photo complémentaire (si nécessaire) avec les symboles du fût existant

#### Nouveau support

Emplacement du support

Type de sol

Fixation :

\* par douille sur sol induré

\* sans douille sur terrain meuble

Hauteur sous panneaux et plaquettes : 2,1 m (2,2 en milieu urbain ou présence de trottoir).

Hauteur totale = hauteur sous signaux / plaquettes + hauteur des signaux / plaquettes + 0,5 m (partie dans le sol).

Si fût sur socle : hauteur du socle. Hauteur sous panneau = hauteur par rapport à la surface de la voirie et non par rapport au socle.

Symbole du (des) supports sur photos du carrefour

**Allonge sur support existant**

max 1 m sinon nouveau fût.

Ajouter 5 cm (0,05 m) à la longueur réellement nécessaire (pour la fixation).

Si fût 50 mm, allonge max 0,6 m (mais éviter si possible vu la prise au vent).

## REDACTION DU RAPPORT

### PANNEAUX DIRECTIONNELS

Symbole des usagers

Destination(s) lointaine(s) - DL : pôle selon le Schéma Directeur Cyclable, 20 à 35 km (max. 2 par direction)

Si le pôle n'est pas atteignable > prévoir un pôle de substitution

Destination(s) proche(s) (DP)

Distance(s)

Flèche ou diagramme

Logo de(s) itinéraire(s)

Positionnement du/des panneau(x) : perpendiculaire ou parallèle à l'axe

A une bifurcation, on indique d'abord les destinations sur l'itinéraire et ensuite les sorties. Si besoin de place sur le panneau, on peut se contenter d'une destination proche.

A une bifurcation, si plusieurs panneaux sont nécessaires, on place d'abord le panneau de continuité et en dessous, la sortie.

### Carrefour en T

Panneau bidirectionnel face parallèle à l'axe du RAVeL

Sortie en dessous et perpendiculaire à l'axe

Si des supports existants (murs de pont p. ex.) n'ont pas de valeur patrimoniale particulière et permettent de se passer de nouveaux fûts, au besoin deux directionnels dos à dos sur ces supports avec sortie éventuelle sur chacun d'eux.

Si simple confirmation (pas de carrefour avec accès probable ou changement de direction) : panneau simplifié. Sur liaison, un seul panneau complet par localité dans chaque direction (à la sortie indiquant le centre de la localité par exemple), panneaux simplifiés à tous les autres carrefours.

Si des panneaux (signalisation de police et/ou additionnels) doivent être ajoutés ou remplacés avec la directionnelle, ajouter son illustration. Ajouter leurs dimensions dans le texte.

Si un panneau doit être supprimé, le signaler également dans le texte.

Si on veut placer sur le même fût des panneaux existants et des nouveaux panneaux, ne le faire que si les différents panneaux sont à fixation à bride.

Sur le même panneau, soit caractère normal partout, soit condensé partout. Pas de mélange. Si condensé, l'indiquer sur le tableau du plan de signalisation.

### Signalisation de sortie

Localités atteignables directement depuis la sortie avec un seul panneau et à 2 km max.

Si localité atteignable via un ou plusieurs carrefours mais atteignable par points-nœuds, indiquer les points-nœuds à suivre.

Si sur itinéraire avec plaquette sous le directionnel : itinéraire (continuité) au-dessus (proche de la plaquette), sortie en dessous

Si sur le panneau seulement la sortie, alors 49 mm au lieu de 42.

### PLAQUETTES

Oui si on est sur l'itinéraire et sur une composante du RAVeL ou sur une courte liaison entre composantes (deux carrefours max. et sauf si on utilise des panneaux simplifiés qui comportent déjà le n° d'itinéraire).

Sur composante du RAVeL = indication de la composante au début de la section.

Si sur composante du RAVeL, sur la plaquette, indiquer composante et n°<sup>(s)</sup> d'itinéraire(s).

Si sur courte liaison, sur la plaquette, uniquement n°<sup>(s)</sup> d'itinéraire(s).

Si longue liaison (plus de 2 carrefours) hors composante du RAVeL : panneau simplifié avec n°<sup>(s)</sup> itinéraire(s).

Si numéros d'itinéraire sur panneaux : si flèche verticale, numéro(s) d'itinéraire à côté et à droite de la flèche correspondante et alignés sur la flèche.

Si numéros d'itinéraire sur panneaux : si flèche horizontale : numéro(s) d'itinéraire au-dessus de la flèche (et côte à côte si plusieurs) si la place le permet ; sinon à côté de la flèche raccourcie (et côte à côte si plusieurs), du côté opposé à la pointe.

#### **REMARQUES EVENTUELLES**

Problème avec la signalisation de police et/ou directionnelle

Incohérences éventuelles dans la signalisation de police entre aller et retour

F99 et F101 doivent être placés à droite.

Si F45 (sans issue) : vérifier s'il ne faut pas remplacer par un F45b (sans issue sauf piétons / cyclistes / cavalier) ou adapter via l'autocollant disponible à <https://www.tousapied.be/>

Problèmes éventuels état du sol/ état du revêtement

Souci de visibilité à cause de la végétation

Présence éventuelle d'espèces invasives

Signalisation ancienne à supprimer

Dérogation anormale aux règles courantes ?

Dans la version finale, avant de la transmettre au fournisseur, supprimer toutes les remarques notées pour notre usage interne si elles ne sont pas directement utiles à la fourniture ou à la pose des panneaux.